Réf. Farde e-Assemblées : 2706915

N° OJ : **81**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/05/2026

Objet : Asbl Agence Locale pour l'Emploi de la Ville de Bruxelles.- Subside 2026 : 30.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil Communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a décidé de subsidier l'asbl Agence Locale pour l'Emploi de la Ville de Bruxelles;

Considérant qu'un montant de 30.000,00 EUR est prévu au budget ordinaire de 2026 à l'article 85109/33202 (subsides aux organismes au service des ménages);

Considérant qu'il est nécessaire de rédiger une convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Agence Locale pour l'Emploi de la Ville de Bruxelles;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 : Octroyer un subside de 30.000,00 EUR à l'article 85109/33202 du budget ordinaire de 2026 à l'asbl Agence Locale pour l'Emploi de la Ville de Bruxelles.

Article 2 : La convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Agence Locale pour l'Emploi de la Ville de Bruxelles est adoptée.

Annexes :

Convention ALE 2026 FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)